REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 2 novembre 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Logements au boulevard Carl-Vogt: le département du territoire salue un accord exemplaire

Après des mois de négociations, la PKBS, propriétaire des immeubles, et l'ASLOCA, représentante des locataires, ont trouvé un accord concernant les ménages du boulevard Carl-Vogt dont les baux ont été résiliés en janvier 2026. Le département du territoire (DT) salue cette avancée majeure, qui démontre qu'il est indispensable de mener des rénovations ambitieuses tout en protégeant les locataires, en préservant des loyers abordables et en maintenant la mixité sociale qui fait vivre les quartiers genevois.

Trouver une issue favorable pour les locataires du boulevard Carl-Vogt, c'est reconnaître que le logement est un droit fondamental et un pilier de la cohésion sociale. Dès l'annonce des résiliations massives de baux de ces bâtiments et convaincu qu'une ligne rouge avait été franchie, M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat, avait réuni les différents acteurs à plusieurs reprises afin de poser les bases de ce qui devient aujourd'hui un accord ferme.

Les trois points structurants de l'accord sont la garantie de relogement des locataires pendant les travaux, leur réintégration dans le bâtiment après ces mêmes travaux, ainsi que les conditions justes de leur futur bail, notamment sur la question des loyers.

Le DT remercie vivement la PKBS et l'ASLOCA, ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à ce dénouement, pour leur propension à trouver une solution humaine et pérenne pour les locataires de ces trois immeubles. Ce compromis doit désormais servir d'exemple à tous les partenaires qui portent des projets de rénovations: les locataires en place font partie intégrante des projets de rénovation.

Pour la suite du dossier, le DT poursuivra l'examen de la requête en autorisation de construire, sachant que les conditions de relogement que cet accord impose pendant et après les travaux paraissent répondre aux exigences départementales en la matière.

Cet accord est un signal est très positif pour l'ensemble de la population genevoise qui est attachée à la protection des locataires et ne veut pas que la pratique des résiliations de baux avant travaux devienne la norme dans notre canton. C'est un signal d'autant plus important à l'heure où la mixité sociale ainsi que le logement abordable et accessible pour toutes les Genevoises et Genevois font encore face à de nouvelles attaques à Genève, qu'il s'agisse de réduire la construction de HBM et l'accès au logement social ou de privilégier des aménagements sans contrôle de l'Etat, visant la stricte rentabilité financière. Le Conseil d'Etat réaffirme ici sa détermination à défendre un développement territorial maitrisé, qui réponde aux besoins de l'ensemble de la population genevoise.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch.